



Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200618-0452

ARRETE N° ARR/2020/ST/121

Nous, Maire de la Ville de HEM ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public ;
Considérant que pour permettre **les travaux de sondages, de renouvellement de réseau d'eau potable et des branchements particuliers et d'enrobés rue du Professeur Nobel à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 22 juin et ce, jusqu'au 11 juillet 2020, le stationnement sera interdit, au droit des travaux.

ARTICLE 2 : A partir du 22 juin et ce, jusqu'au 11 juillet 2020, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera régie par alternat manuel, au droit des travaux si nécessaire. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 : A partir du 22 juin et ce, jusqu'au 11 juillet 2020, la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention.

ARTICLE 4 : Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

ARTICLE 5 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise AXEO de Wavrin.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise AXEO Port Fluvial - première avenue 59211 Santes

Fait à HEM, le

20 JUIN 2020



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - www.ville-hem.fr